

AFFAIRE N° 17. - Paiement des honoraires dus à Maître Lucay GRONDEIN  
pour frais d'établissement d'acte.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser à Maître Lucay GRONDEIN, Notaire à SAINT-ANDRE, la somme de 151 240 Frs CFA pour frais d'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux consorts PERMAYE Armon.

Les crédits sont prévus au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Adopté. Le 10 Août 1970  
Le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: H. Kessler  
Le Copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
A. Verguean